

## Règlement CLP : mentions de danger, informations additionnelles sur les dangers, éléments d'étiquetage/informations supplémentaires sur certains mélanges

### LISTE DES MENTIONS DE DANGER

#### Mentions de danger relatives aux dangers physiques

CODE	LIBELLE	CLASSE(S) et CATEGORIE(S) DE DANGER ASSOCIEES
H200	Explosif instable	● Explosibles, Explosibles instables
H201	Explosif ; danger d'explosion en masse	● Explosibles, division 1.1
H202	Explosif ; danger sérieux de projection	● Explosibles, division 1.2
H203	Explosif ; danger d'incendie, d'effet de souffle ou de projection	● Explosibles, division 1.3
H204	Danger d'incendie ou de projection	● Explosibles, division 1.4
H205	Danger d'explosion en masse en cas d'incendie	● Explosibles, division 1.5
H220	Gaz extrêmement inflammable	● Gaz inflammables, catégorie 1
H221	Gaz inflammable	● Gaz inflammables, catégorie 2
H222	Aérosol extrêmement inflammable	● Aérosols, catégorie 1

### Mentions de danger relatives aux dangers physiques (suite)

CODE	LIBELLE	CLASSE(S) et CATEGORIE(S) DE DANGER ASSOCIEES
H223	Aérosol inflammable	● Aérosols, catégorie 2
H224	Liquide et vapeurs extrêmement inflammables	● Liquides inflammables, catégorie 1
H225	Liquide et vapeurs très inflammables	● Liquides inflammables, catégorie 2
H226	Liquide et vapeurs inflammables	● Liquides inflammables, catégorie 3
H228	Matière solide inflammable	● Matières solides inflammables, catégories 1, 2
H229	Réceptacle sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur	● Aérosols, catégories 1, 2, 3
H230	Peut exploser même en l'absence d'air	● Gaz chimiquement instables, catégorie A
H231	Peut exploser même en l'absence d'air à une pression et/ou température élevée(s)	● Gaz chimiquement instables, catégorie B
H240	Peut exploser sous l'effet de la chaleur	● Substances et mélanges autoréactifs, type A ● Peroxydes organiques, type A
H241	Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur	● Substances et mélanges autoréactifs, type B ● Peroxydes organiques, type B
H242	Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur	● Substances et mélanges autoréactifs, types C, D, E, F ● Peroxydes organiques, types C, D, E, F
H250	S'enflamme spontanément au contact de l'air	● Liquides pyrophoriques, catégorie 1 ● Matières solides pyrophoriques, catégorie 1
H251	Matière auto-échauffante ; peut s'enflammer	● Substances et mélanges auto-échauffants, catégorie 1

### Mentions de danger relatives aux dangers physiques (suite et fin)

CODE	LIBELLE	CLASSE(S) et CATEGORIE(S) DE DANGER ASSOCIEES
H252	Matière auto-échauffante en grandes quantités ; peut s'enflammer	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Substances et mélanges auto-échauffants, catégorie 2</li> </ul>
H260	Dégage, au contact de l'eau, des gaz inflammables qui peuvent s'enflammer spontanément	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables, catégorie 1</li> </ul>
H261	Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables, catégories 2, 3</li> </ul>
H270	Peut provoquer ou aggraver un incendie ; comburant	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Gaz comburants, catégorie 1</li> </ul>
H271	Peut provoquer un incendie ou une explosion ; comburant puissant	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Liquides comburants, catégorie 1</li> <li>● Matières solides comburantes, catégorie 1</li> </ul>
H272	Peut aggraver un incendie ; comburant	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Liquides comburants, catégories 2, 3</li> <li>● Matières solides comburantes, catégories 2, 3</li> </ul>
H280	Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Gaz sous pression :            Gaz comprimés            Gaz liquéfiés            Gaz dissous</li> </ul>
H281	Contient un gaz réfrigéré ; peut causer des brûlures ou blessures cryogéniques	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Gaz sous pression : gaz liquéfiés réfrigérés</li> </ul>
H290	Peut être corrosif pour les métaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux, catégorie 1</li> </ul>

### Mentions de danger relatives aux dangers pour la santé

CODE	LIBELLE	CLASSE(S) et CATEGORIE(S) DE DANGER ASSOCIEES
H300	Mortel en cas d'ingestion	● Toxicité aiguë (par voie orale), catégories 1, 2
H301	Toxique en cas d'ingestion	● Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 3
H302	Nocif en cas d'ingestion	● Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires	● Danger par aspiration, catégorie 1
H310	Mortel par contact cutané	● Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégories 1, 2
H311	Toxique par contact cutané	● Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 3
H312	Nocif par contact cutané	● Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 4
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves	● Corrosion /irritation cutanée, catégories 1A, 1B, 1C
H315	Provoque une irritation cutanée	● Corrosion/irritation cutanée, catégorie 2
H317	Peut provoquer une allergie cutanée	● Sensibilisation cutanée, catégories 1, 1A, 1B
H318	Provoque des lésions oculaires graves	● Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
H319	Provoque une sévère irritation des yeux	● Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2

### Mentions de danger relatives aux dangers pour la santé (suite)

CODE	LIBELLE	CLASSE(S) et CATEGORIE(S) DE DANGER ASSOCIEES
H330	Mortel par inhalation	● Toxicité aiguë (par inhalation), catégories 1, 2
H331	Toxique par inhalation	● Toxicité aiguë (par inhalation), catégorie 3
H332	Nocif par inhalation	● Toxicité aiguë (par inhalation), catégorie 4
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation	● Sensibilisation respiratoire, catégories 1, 1A, 1B
H335	Peut irriter les voies respiratoires	● Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie 3 : Irritation des voies respiratoires
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges	● Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie 3 : Effets narcotiques
H340	Peut induire des anomalies génétiques <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>	● Mutagénicité sur les cellules germinales, catégories 1A, 1B
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>	● Mutagénicité sur les cellules germinales, catégorie 2
H350	Peut provoquer le cancer <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>	● Cancérogénicité, catégories 1A, 1B
H351	Susceptible de provoquer le cancer <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>	● Cancérogénicité, catégorie 2
H360	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus <indiquer l'effet spécifique s'il est connu> <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>	● Toxicité pour la reproduction, catégories 1A, 1B

### Mentions de danger relatives aux dangers pour la santé (suite et fin)

CODE	LIBELLE	CLASSE(S) et CATEGORIE(S) DE DANGER ASSOCIEES
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus <i>&lt;indiquer l'effet s'il est connu&gt;</i> <i>&lt;indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger&gt;</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Toxicité pour la reproduction, catégorie 2</li> </ul>
H362	Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Toxicité pour la reproduction, catégorie supplémentaire : effets sur ou via l'allaitement</li> </ul>
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes <i>&lt;ou indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus&gt;</i> <i>&lt;indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger&gt;</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie 1</li> </ul>
H371	Risque présumé d'effets graves pour les organes <i>&lt;ou indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus&gt;</i> <i>&lt;indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger&gt;</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie 2</li> </ul>
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes <i>&lt;indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus&gt;</i> à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée <i>&lt;indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger&gt;</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition répétée, catégorie 1</li> </ul>
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes <i>&lt;indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus&gt;</i> à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée <i>&lt;indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger&gt;</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition répétée, catégorie 2</li> </ul>

### Mentions de danger relatives aux dangers pour la santé (suite et fin)

Dans l'annexe VI partie 3 du règlement CLP (liste des classifications et des étiquetages harmonisés des substances dangereuses), des lettres sont ajoutées au code à 3 chiffres de certaines mentions de danger pour une meilleure différenciation.

<b>CODE</b>	<b>LIBELLE</b>
<b>H350i</b>	Peut provoquer le cancer par inhalation.
<b>H360F</b>	Peut nuire à la fertilité.
<b>H360D</b>	Peut nuire au fœtus.
<b>H361f</b>	Susceptible de nuire à la fertilité.
<b>H361d</b>	Susceptible de nuire au fœtus.
<b>H360FD</b>	Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
<b>H361fd</b>	Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
<b>H360Fd</b>	Peut nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
<b>H360Df</b>	Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité.

### Mentions de danger relatives aux dangers pour l'environnement

CODE	LIBELLE	CLASSE(S) et CATEGORIE(S) DE DANGER ASSOCIEES
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques	● Dangers pour le milieu aquatique – Danger aigu, catégorie 1
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	● Dangers pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 1
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	● Dangers pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 2
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	● Dangers pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 3
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques	● Dangers pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 4
H420	Nuit à la santé publique et à l'environnement en détruisant l'ozone dans la haute atmosphère	● Dangereux pour la couche d'ozone – catégorie 1



## INFORMATIONS ADDITIONNELLES SUR LES DANGERS

### Propriétés physiques

CODE	LIBELLE
<b>EUH 001</b>	Explosif à l'état sec
<b>EUH 006*</b>	Danger d'explosion en contact ou sans contact avec l'air
<b>EUH 014</b>	Réagit violemment au contact de l'eau
<b>EUH 018</b>	Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif
<b>EUH 019</b>	Peut former des peroxydes explosifs
<b>EUH 044</b>	Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée

\* Cette mention a été supprimée par la 4<sup>ème</sup> ATP du règlement CLP. Des dérogations courent néanmoins jusqu'au 01/12/16 pour certaines substances.

### Propriétés sanitaires

<b>EUH 029</b>	Au contact de l'eau, dégage des gaz toxiques
<b>EUH 031</b>	Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique
<b>EUH 032</b>	Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique
<b>EUH 066</b>	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau
<b>EUH 070</b>	Toxique par contact oculaire
<b>EUH 071</b>	Corrosif pour les voies respiratoires

### Propriétés environnementales

<b>EUH 059*</b>	Dangereux pour la couche d'ozone
-----------------	----------------------------------

\* Cette mention a été supprimée par la 2<sup>ème</sup> ATP du règlement CLP.

## ELEMENTS D'ETIQUETAGE/INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES SUR CERTAINS MELANGES

CODE	LIBELLE
<b>EUH 201</b> <b>EUH 201A</b>	Contient du plomb. Ne pas utiliser sur les objets susceptibles d'être mâchés ou sucés par des enfants. Attention! Contient du plomb.
<b>EUH 202</b>	Cyanoacrylate. Danger. Colle à la peau et aux yeux en quelques secondes. À conserver hors de portée des enfants.
<b>EUH 203</b>	Contient du chrome (VI). Peut déclencher une réaction allergique.
<b>EUH 204</b>	Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.
<b>EUH 205</b>	Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.
<b>EUH 206</b>	Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).
<b>EUH 207</b>	Attention! Contient du cadmium. Des fumées dangereuses se développent pendant l'utilisation. Voir les informations fournies par le fabricant. Respectez les consignes de sécurité.
<b>EUH 208</b>	Contient <nom de la substance sensibilisante>. Peut produire une réaction allergique.
<b>EUH 209</b> <b>EUH 209A</b>	Peut devenir facilement inflammable en cours d'utilisation. Peut devenir inflammable en cours d'utilisation.
<b>EUH 210</b>	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
<b>EUH 401</b>	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.